

Les vaccins de votre chiot et chien



A partir de deux mois, on peut **faire vacciner son chiot** contre les principales maladies du chiens. Selon les conditions de vie de votre animal, vous devrez, avec l'aide de votre vétérinaire, estimer avec quels virus votre chien pourrait être en contact. Voici les maladies contre lesquelles vous pouvez protéger votre animal.

Vaccin contre la rage

Le vaccin contre la rage s'adresse à des chiens âgés d'au moins 3 mois. Ce vaccin est administré à l'aide d'**une seule injection**. Même si aucun cas de rage n'a été détecté en France depuis 2001, certains chenils n'accepteront pas votre chien s'il n'est pas vacciné. Il sera obligatoire si vous allez à l'étranger par exemple.

Vaccin contre la maladie de Carré

La maladie de Carré doit être prévenue par un vaccin. Elle est très dangereuse et touche tous les chiens, qu'ils soient jeunes ou plus âgés. Elle est **très contagieuse** et peut être mortelle pour le chien. Elle provoque des infections respiratoires, des tremblements, des vomissements et/ou des diarrhées.

Vaccin contre la parvovirose

La parvovirose se rencontre dans les lieux à **forte concentration canine** : dans les refuges, les chenils, les animaleries, etc. La maladie s'attaque le plus souvent à l'**appareil gastro-intestinal du chien** et provoque des diarrhées virales hémorragiques. Pour prévenir cette maladie si votre chien vit dans un endroit à risque, le vaccin est essentiel.

L'hépatite contagieuse canine

Aussi appelée maladie de Rubarth cette maladie peut être prévenue grâce à un vaccin. Elle est cependant de plus en plus **rare chez les chiens**. Elle est à peu près de même nature que l'hépatite humaine (elle s'attaque au foie des animaux) et peut s'accompagner de problèmes oculaires irréversibles. Nos chiens peuvent la contracter s'ils entrent en contact avec des renards ou des chiens contaminés, par exemple.

La toux du chenil

La toux du chenil est une maladie qui se rencontre dans les élevages ou les chenils, et se caractérise par **une toux violente**. Il vous sera demandé de vacciner votre chien contre la toux du chenil si vous le placez en pension.

La piroplasmose

Votre chiot peut être vacciné contre la piroplasmose dès 5 mois. Il le protégera de cette maladie transmise par les tiques. La piroplasmose peut provoquer une **jaunisse fatale** chez le chien. La vaccin contre la piroplasmose sera plus efficace si le chien n'a jamais eu la maladie.

La leptospirose

La leptospirose est une maladie transmise par l'urine des rongeurs. Elle provoque une **infection hépatique** et une **infection rénale** très graves causant souvent la mort de l'animal.

La vaccination est **très peu douloureuse** mais si votre chien est sensible, le vaccin contre la toux du chenil peut par exemple être administré par les voies respiratoires.

Les vaccinations ne provoquent généralement **aucun effet secondaire**. Une petite boule peut exceptionnellement se former à l'endroit de la piqûre mais elle disparaît en quelques jours. Encore plus exceptionnel, votre chien pourrait faire état d'un abattement général, dans ce cas, demandez conseil à votre vétérinaire.

Sachez par ailleurs que toutes les années, vous devez faire faire les rappels des vaccins de votre chien par un vétérinaire.

Chiots-Chiens adultes

AGE	7-9 SEM	11-13 SEM	3 MOIS	6 MOIS	7 mois	Rappel annuel
CHPL	X	X				X
RAGE			X			X
TOUX DE CHENIL	X	X				X
PIRO				X	X	X

